

# Règlement des études

## Licence Parcours d'Accès Spécifique Santé (L1 PASS)



## Année universitaire 2023/2024

# Table des matières

Licence Parcours d'Accès Spécifique Santé (L1 PASS) .....	1
I- Dispositions générales .....	4
II- Vos interlocuteurs.....	5
III- La formation et les objectifs pédagogiques .....	5
IV- Déroulement de l'année universitaire .....	6
V- Organisation générale et programme des enseignements .....	6
VI- Organisation des enseignements.....	8
Organisation générale des enseignements.....	8
Rotation des enseignants dans les amphithéâtres pour les UE du tronc commun et des UE de spécialités .....	8
Organisation des Enseignements dirigés (ED/TD) pour les UE du tronc commun et des UE de spécialités .....	8
Espace numérique de travail (ENT) – Plateforme Moodle .....	9
VII- Tutorat .....	9
Modalités d'Inscription pour l'année.....	9
Initiatives pédagogiques au cours de l'année.....	9
Le stage de pré-rentree.....	10
Autres informations .....	10
VIII- Discipline .....	10
Accès dans les amphis et salles.....	10
Respect des locaux et des matériels .....	10
Interaction avec les professionnels de la faculté (administration, enseignants, ...).....	11
Assiduité et gestion des absences .....	11
IX- Modalités d'examens.....	11
Modalités de validation de l'année de licence PASS .....	11
Règlement pratique des épreuves .....	11
Deuxième session .....	12
Bonifications .....	12
X- Procédure d'admission dans les études de Santé.....	12
Important : .....	12
XI- Poursuite d'études.....	13
XII- Formation pratique/stages après l'admission en 2ème année MMOPK.....	13
XIII- Vie quotidienne.....	13
Bibliothèque universitaire.....	13
Cellule de Soutien de la Faculté de Médecine .....	13

Toutes les aides UJM et CROUS .....	14
Médecine Préventive Universitaire (MPU) .....	14
Associations étudiantes .....	15
Restauration.....	15
Annexe 1 – Calendrier de la L1PASS .....	16
Semestre 1 .....	16
Semestre 2 .....	17
IMPORTANT : .....	18
Annexe 2 - Liste des options disciplinaires de la L1 PASS .....	19
Annexe 3   Règlement des examens .....	20

### Définitions ou rappel des principaux acronymes utilisés :

- L1 (respectivement L2, L3) : Licence 1<sup>ère</sup> année
- L1 PASS : L1 Parcours Accès Spécifique Santé
- LAS : Licence avec option Accès Santé
- LAS1 (respectivement LAS2, LAS3) : L1 avec option Accès Santé
- MMOPK : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie
- UJM : Université Jean Monnet Saint-Étienne
- UCBL : Université Claude Bernard Lyon 1
- IFMK : Institut de Formation de Masseurs-Kinésithérapeutes
- ECTS : European Credits Transfer System ou Système Européen de transfert d'unités de cours capitalisables définissant une échelle commune permettant de mesurer, en unités de cours capitalisables, votre charge de travail requise pour accomplir des unités de cours
- UE : unité d'enseignements

## I- Dispositions générales

***Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6 et L. 613-1***

***Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 631-1-1 et R. 631-1-2***

***Vu le Décret n°2017-1334 du 11 septembre 2017***

***Vu le Décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique***

***Vu l'Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique***

***Vu le Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet adopté en CFVU le 17 juin 2021***

Bienvenue à la faculté de Médecine de Saint-Étienne, composante de l'Université Jean Monnet !

La faculté de médecine vous accueille au sein du Campus Santé Innovation.

Le programme de formation dans lequel vous vous engagez est exigeant sur de nombreux points de vue. Le Parcours d'Accès Spécifique Santé ou L1-PASS est une première année de licence (L1) conduisant à l'obtention de 60 crédits européens et permettant une poursuite d'études en L2 dans différentes spécialités mais c'est aussi une année sélective qui vise à préparer les étudiants à accéder aux Etudes de Santé en Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie (MMOPK).

La filière d'ergothérapie est accessible seulement via PARCOURSUP depuis la rentrée 2020-2021. Il faut donc bien consulter le site internet des écoles si vous souhaitez rejoindre cette filière.

L'équipe pédagogique et administrative sera soucieuse de votre réussite et présente pour vous encadrer et vous soutenir tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons une excellente année universitaire !

## II- Vos interlocuteurs

### Responsable pédagogique L1PASS et Tutorat, référent RIC

Dr Yannick THOLANCE

[yannick.tholance@univ-st-etienne.fr](mailto:yannick.tholance@univ-st-etienne.fr)

### Scolarité Accès Santé

Gestionnaires : Anne-Laure RAMBAUD et Angélique TRACOL

Responsables scolarité : Jonathan BUGNAZET et Cécile SABOT

#### Contact :

[medecine-acces.sante@univ-st-etienne.fr](mailto:medecine-acces.sante@univ-st-etienne.fr)

04 77 42 14 12 – 04 77 42 18 56

Accueil à la fenêtre du bureau B042 du lundi au vendredi de 08:30 à 12:30

#### Attention :

- **Toutes vos demandes doivent passer par la scolarité.**
- **Toute demande adressée par un autre canal n'a aucune garantie d'être traitée. La direction n'acceptera aucune demande directe.**
- **Vous devez toujours utiliser votre adresse email universitaire pour des raisons de sécurité et de confidentialité.**
- **Aucune information personnelle ne pourra être donnée par téléphone.**
- **Aucune information personnelle ne pourra être donnée à un tiers (parents...) sauf étudiants mineurs**

## III- La formation et les objectifs pédagogiques

*Enseignant coordonnateur de la formation : Dr Yannick Tholance*

L'objectif de la formation est de proposer un ensemble coordonné d'enseignements à dominante Santé. L'accès via cette L1 PASS aux filières de santé MMOPK reste très sélectif avec un nombre limité de places pour intégrer la deuxième année des filières MMOPK qui sont définies annuellement par rapport aux besoins en professionnels de Santé des territoires et aux capacités de formation de chaque faculté.

Les objectifs pédagogiques de la réforme de l'accès aux études de Santé et de la mise en place de cette L1-PASS sont les suivants :

- Favoriser la réussite des étudiants, en réussissant une première année de licence afin de permettre aux étudiants s'ils sont non admis dans les formations de santé d'avoir une poursuite d'études en 2ème année d'une licence de l'université
- Déterminer le nombre de professionnels formés de façon plus souple et plus près du terrain, sur la base des besoins des territoires et en prenant en compte les capacités de formation

Les attendus pédagogiques et les compétences à acquérir dans cette formation sont les suivants :

- Connaissances et compétences scientifiques :

- Capacité à analyser, poser une problématique et à mener un raisonnement
- Capacité d'abstraction, de logique et de modélisation
- Compétences en communication
  - Capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée
  - Capacité à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et capacité souhaitée à l'écrire et à la parler à un niveau B
- Qualités humaines d'empathie, de bienveillance et d'écoute
- Qualités d'engagement importantes
- Connaissances et compétences méthodologiques et comportementales :
  - Capacité d'apprentissage : curiosité, capacité organiser et à conduire ses apprentissages,
  - Capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel : être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée

## **IV- Déroulement de l'année universitaire**

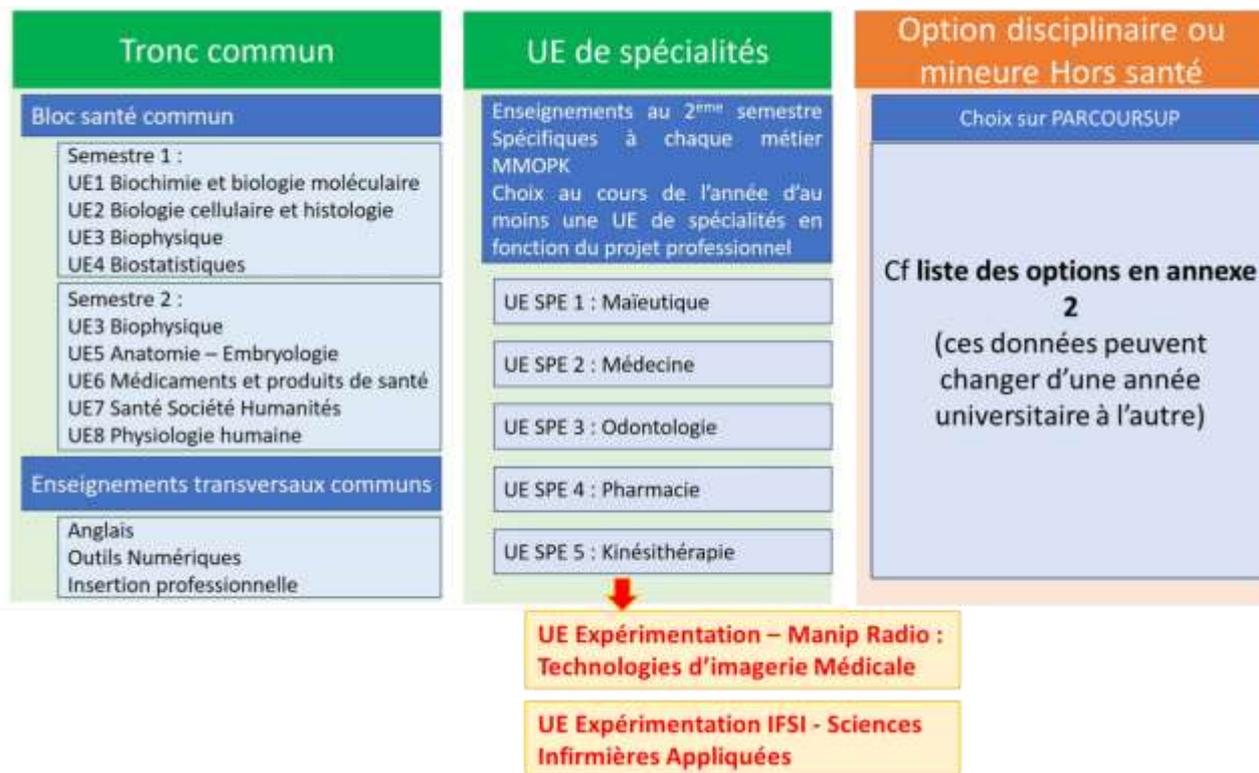
L'année universitaire de cette L1-PASS est découpée en deux semestres. Les dates et les informations importantes sont renseignées dans l'annexe 1.

## **V- Organisation générale et programme des enseignements**

L'enseignement de la L1-PASS est structuré en 2 semestres et est constitué de :

- 11 Unités d'Enseignement (UE) formant le « tronc commun » :
  - 8 UE communes aux 5 métiers médicaux (« Bloc Santé »)
  - 3 Enseignements transversaux communs (anglais, numérique, insertion professionnelle)
- 5 UE de Spécialités, spécifiques à chaque métier MMOPK (Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie)
- 1 Enseignement ou option disciplinaire hors Santé.

Les expérimentations Manip Radio/IFSI sont également disponibles en L1 PASS en suivant l'une des deux UE (Technologies d'imagerie médicale ou Sciences Infirmières Appliquées) en plus d'au moins une UE de spécialités. Ces UE peuvent permettre aux étudiants d'accéder à un double cursus : 2ème année des études de manipulateur électroradiologiste ou en sciences infirmières et 2ème année de licence Sciences pour la santé (cf règlement de l'expérimentation).



Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) de l'ensemble des enseignements de L1-PASS sont présentées dans un document à part.

Pour les UE communes aux 5 métiers médicaux (« Bloc Santé ») :

- 7 UE correspondent à des enseignements de sciences fondamentales et sont repartis sur les deux semestres (Semestre 1 : UE1, 2, 4 ; semestre 2 : UE5, 6, 8 ; L'UE3 est présent aux deux semestres)
- 1 UE correspond à l'enseignement des sciences humaines et sociales au cours du semestre 2 (UE7).

Pour les UE de Spécialité MMOPK du semestre 2, chaque étudiant doit s'inscrire par appli web en respectant le planning renseigné en annexe 1. Chaque étudiant doit choisir au minimum une spécialité en fonction de son projet professionnel qu'il élabore au cours de l'année universitaire. Il est possible de choisir plusieurs spécialités lorsque l'étudiant envisage plusieurs candidatures. Une demi-journée d'insertion professionnelle est prévue au semestre 1 sous forme de conférences pour aider l'étudiant à faire son choix.

Lorsqu'un étudiant a choisi plusieurs spécialités et déposé plusieurs candidatures à l'admission en deuxième année des filières MMOPK :

- C'est la meilleure note des UE de spécialités qui est prise en compte pour le calcul de la note moyenne finale du semestre 2 de la L1 PASS
- C'est le résultat obtenu à l'UE de spécialité correspondante qui est pris en compte pour chacun des classements du 1er groupe en filière MMOPK (cf §10).
- Les options disciplinaires hors santé sont à capacités d'accueil limitées. L'étudiant a fait un choix parmi une liste proposée lors de sa pré-inscription en L1-PASS via la plateforme Parcoursup. Aucun changement n'est autorisé par la suite après validation sur Parcoursup et inscription à l'Université. Les enseignements ou options disciplinaires hors Santé sont repartis sur les 2 semestres. A l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne, vous aurez accès aux options indiquées en annexe 2.

## VI- Organisation des enseignements

Les UE articulent, de façon intégrée, des cours magistraux (CM) et pour certaines d'entre-elles des séances d'enseignements dirigés (ED/TD). Tout ou partie de cet enseignement peut être réalisé en utilisant les outils TICE (Technologies de l'Information, de la Communication pour l'Enseignement).

Les modalités d'enseignements sont variables en fonction des UE (cf MCCC) :

- Tronc commun : les CM/ED sont majoritairement en présentiel à la faculté de médecine (Campus Santé Innovations) avec une diffusion en direct en parallèle pour les groupes d'étudiants en distanciel mais certains enseignements pourront être réalisés complètement en distanciel en mode asynchrone (vidéos) ou synchrone
- UE de spécialités MMOPK : les modalités dépendent des spécialités avec certaines majoritairement en présentiel et d'autres majoritairement en distanciel
- Options disciplinaires hors santé : les modalités dépendent également des options. Les enseignements peuvent se faire soit en présentiel sur le site universitaire de la faculté de rattachement (Campus Metare, campus triflerie, campus manufacture), soit associer du présentiel et du distanciel asynchrone ou synchrone en fonction des options. Des ED/TD et des travaux pratiques sont également organisés dans certaines options.

Les modalités pédagogiques de chacune des UE sont définies par le responsable de l'enseignement et sont données en début de semestre.

En ce qui concerne les enseignements du tronc commun et des UE de spécialités, les étudiants sont répartis en groupe de ED/TD lors de l'inscription administrative : votre n° de groupe vous sera communiqué par la scolarité. Vous devez toujours être en possession de votre carte d'étudiant. Elle permet de vous identifier, emprunter des livres à la bibliothèque, comptabiliser les heures de sport, et d'accéder aux salles de travail, au local vélo, aux casiers, etc.

### Organisation générale des enseignements

En dehors de certaines exceptions, l'organisation du planning de la semaine sera le suivant :

- Tous les matins du lundi au vendredi et les mardi/jeudi après-midi sont réservés aux enseignements du tronc commun et aux enseignements de spécialités au deuxième semestre.
- Le lundi après-midi est réservé au tutorat santé.
- Les mercredi/vendredi après-midi sont réservés aux enseignements des options disciplinaires hors santé.

### Rotation des enseignants dans les amphithéâtres pour les UE du tronc commun et des UE de spécialités

Les étudiants sont répartis en plusieurs groupes par la scolarité. Chaque semaine, un ou plusieurs groupe(s) auront la possibilité de venir dans les amphithéâtres de la faculté pour assister aux enseignements en présentiel. Les autres étudiants pourront suivre les enseignements en direct mais en distanciel via un lien webex. Un roulement entre les groupes sera mis en place pour permettre à chacun de suivre les enseignements en présentiel.

### Organisation des Enseignements dirigés (ED/TD) pour les UE du tronc commun et des UE de spécialités

Les ED sont spécifiques de certaines UE. Le détail de l'organisation des ED pour chaque groupe sera consultable sur l'espace numérique de travail (ENT) et sur la rubrique PASS du site internet de la faculté de médecine et leur planning sera communiqué en début d'année.

Les ED ont lieu l'après-midi le mardi et le jeudi le plus souvent.

## **Espace numérique de travail (ENT) – Plateforme Moodle**

L'ensemble des supports de cours et autres documents de travail seront déposés sur cette plateforme (tronc commun, UE de spécialités et options disciplinaires hors santé).

Elle est organisée en plusieurs espaces spécifiques pour chaque UE. Un espace est également dédié au tutorat.

Des forums de discussions sont également à la disposition des étudiants. Ils pourront permettre de poser des questions aux enseignants.

## **VII- Tutorat**

L'AT2S (Association Tutorat Santé Stéphanois) est une association dédiée au tutorat des étudiants en PASS et L.AS, afin de les aider à atteindre la deuxième année dans la filière de leur choix : médecine, dentaire, pharmacie, sage-femme, kinésithérapie et ergothérapie.

**Le tutorat est gratuit et ouvert à tout étudiant de première année.** Il est géré par la faculté avec l'aide d'étudiants de deuxième et troisième années de médecine, maïeutique, pharmacie, dentaire et kiné, en synergie avec les enseignants et la faculté.

Les tuteurs reçoivent une formation spécifique afin de rédiger au mieux les sujets de colle et d'améliorer ainsi la qualité du tutorat. Ces derniers sont choisis selon leur motivation, leur envie d'aider et leur esprit de solidarité.

L'ensemble des renseignements sur ce tutorat et son organisation est disponible sur le site internet de l'association : <https://asso.alternaweb.org/at2s/>.

Pour leur envoyer un mail : [tutoat2s@gmail.com](mailto:tutoat2s@gmail.com).

Tous les détails sont présents sur leur site interne mais brièvement, voici les renseignements importants sur ce tutorat. :

### **Modalités d'Inscription pour l'année**

L'inscription au tutorat se fait via l'Espace Numérique de Travail (plateforme de l'université), à la rentrée en Septembre. Un lien sera envoyé par mail à tous les étudiants inscrits en PASS et LAS.

### **Initiatives pédagogiques au cours de l'année**

**Les colles ou examens blancs :** pour chaque discipline, une équipe composée des enseignants responsables des unités d'enseignement et des tuteurs, rédige les sujets des « colles ». Cet encadrement vous garantit un contrôle des connaissances continu, cohérent avec l'avancée des cours et conforme aux exigences de l'année. Grâce à une évaluation hebdomadaire (le mercredi soir) sous forme d'épreuves QCM et des corrigés détaillés, vous pourrez vous évaluer régulièrement. De plus, le tutorat offre un accès à une plateforme contenant un très grand nombre de questions accessibles pour s'entraîner. De par la gratuité et la non restriction des places au tutorat, beaucoup d'étudiants s'y inscrivent ce qui permet d'obtenir des classements représentatifs. Ce système est complet, composé de trois colles par UE (et par UE spécifique) et un examen final blanc par semestre. Les examens finaux portent sur toutes les matières, y compris les unités d'enseignement spécifiques pour le 2ème semestre. Ces examens sont calqués sur les épreuves de l'année : durée par UE, grille de QCM, nombre de questions...

**Les séances de méthodologie et le renforcement tutorat :** elles ont lieu aux moments clés de l'année (premières semaines de septembre, avant chacun des mois de révision...). Elles sont encadrées par les tuteurs et vous aident à vous habituer à la prise de note, à l'organisation de votre temps de travail, etc...

D'autres séances sont organisées au cours de l'année pour vous permettre de réexpliquer et de refaire les exercices demandant une méthode particulière avec les tuteurs. En petits groupes, les tuteurs prennent le temps d'appliquer les exercices avec les étudiants.

**Les permanences :** Les tuteurs assurent une après-midi hebdomadaire de permanence, le lundi, qui vous permet de poser des questions à propos des colles ou des cours. Les permanences ont lieu dans une salle de la fac, où des tuteurs de chaque matière sont présents afin de répondre au mieux à toutes les questions.

**Les ronéos :** Les tuteurs se répartissent l'ensemble des cours de l'année, y assistent (ou regardent la rediffusion), et rédigent l'intégralité du cours. Ces ronéos sont ensuite publiées au format PDF dans les 72 heures suivantes en libre téléchargement pour les PASS et L.AS. Ces ronéos permettent un accès gratuit à des cours de qualité, qui est un soutien pédagogique indispensable afin d'assurer l'égalité des chances à tous les étudiants.

### **Le stage de pré-rentree**

L'AT2S propose chaque année un stage qui précède le début de l'année (2 dernières semaines d'Août). Pour plus de détail sur les dates et sur les inscriptions, consultez le site de l'AT2S.

Ce stage s'effectuant dans la faculté est composé d'une présentation de la faculté et de l'organisation du PASS, de cours magistraux afin de s'habituer au rythme des enseignements, de séances de TD en petits groupes pour résoudre des exercices, d'évaluation à la fin du stage. Des « café-rencontres » pour répondre au mieux aux questions des étudiants et pour faciliter l'intégration seront également organisés.

### **Autres informations**

Communication de l'association : 2 réseaux principaux Facebook et Instagram, beaucoup d'informations passent par là

Aide à l'orientation/réorientation

Parrainage : mise en relation avec un étudiant d'année supérieure

## **VIII- Discipline**

Les étudiants sont tenus de respecter les règlements intérieurs de l'université et de la faculté. Vous en trouverez ci-dessous quelques extraits et rappels des règles en vigueur.

- Une présentation correcte est exigée.
- Le port d'une casquette au sein de la faculté n'est pas approprié.

### **Accès dans les amphis et salles**

L'accès se fait dans le calme et sans bousculade. Un étudiant qui n'est pas dans l'amphithéâtre qui lui est destiné, pourra se voir sanctionné. Une vidéo surveillance est mise en place dans l'ensemble des amphis du pôle Formation. La revente de cours est interdite ; le cours est la propriété intellectuelle de l'enseignant.

### **Respect des locaux et des matériels**

La faculté est sans-tabac. Il est donc interdit de fumer ou vapoter dans les locaux, y compris dans la cafétéria. Il est interdit de manger et boire dans les salles et les amphis. Les détritrus, les chewing-gums, doivent être jetés dans les poubelles et corbeilles disposées dans l'établissement.

Vous devez respecter le mobilier et le matériel mis à votre disposition. Les graffitis, inscriptions sur les tables et autres dégradations sont interdits.

### **Interaction avec les professionnels de la faculté (administration, enseignants, ...)**

Les bonnes pratiques de communication avec le service de scolarité sont décrites dans une procédure.

De manière générale, les interactions orales et écrites (mail) avec l'ensemble des personnes travaillant à la faculté (dont les enseignants) doivent rester polies, courtoises et respectueuses. Le non-respect de ces simples règles de savoir-vivre pourra faire l'objet de poursuites.

### **Assiduité et gestion des absences**

Les règles d'assiduité et la gestion des absences sont définies dans le règlement général des études de l'UJM. Toutefois, des précisions sont apportées dans le règlement d'admission en 2<sup>ème</sup> année MMOPK concernant la gestion des absences vis-à-vis de la sélection MMOPK.

## **IX- Modalités d'examens**

L'année de L1-PASS se conforme au Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences précisent pour chaque unité d'enseignement (UE) les poids relatifs (coefficients) des contrôles continus et des examens finaux des semestres 1 et 2 (cf MCCC).

### **Modalités de validation de l'année de licence PASS**

Les notes des UE de la L1-PASS affectées de leurs coefficients respectifs entrent dans le calcul de la moyenne semestrielle et se compensent en elles, sans note éliminatoire. L'année de L1-PASS est validée si et seulement si l'étudiant obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacun des deux semestres ou à l'ensemble des deux semestres par compensation.

La validation de l'année de PASS entraîne l'obtention de 60 ECTS. Le redoublement de l'année de PASS n'est pas possible.

Comme décrit précédemment, la gestion des absences sera effectuée en conformité avec le règlement général des études de l'UJM. Cependant, des précisions sont apportées dans le règlement d'admission en 2<sup>ème</sup> année MMOPK concernant la gestion des absences vis-à-vis de la sélection MMOPK.

La validation de la L1 PASS ne préjuge pas de l'admission dans l'une des filières MMOPK. Elle est une condition nécessaire de recevabilité des candidatures (cf §10).

### **Règlement pratique des épreuves**

Le calendrier des épreuves de contrôle continu et d'examens de fin de semestre est communiqué via l'ENT.

Les étudiants doivent se présenter en salle d'examen à l'heure indiquée sur la convocation de l'épreuve et s'installer à leur place selon le plan affiché. Un retard de 15 min maximum sera toléré. Au-delà, l'étudiant ne pourra rentrer dans la salle d'examen. Les étudiants ne doivent conserver sur les tables que le matériel nécessaire pour composer et leur carte d'étudiant. Les règles pratiques de ces épreuves sont détaillées en annexe de ce document.

Des demandes d'aménagement (tiers temps ou autre) aux épreuves (contrôle continu ou épreuve terminale ou épreuves à l'oral) peuvent être faites soit :

- A la cellule handicap de la faculté si cet aménagement est lié à une situation de handicap : pour prendre rendez-vous [accueilhandicap@univ-st-etienne.fr](mailto:accueilhandicap@univ-st-etienne.fr) ou 04 77 42 17 22 (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/vie-de-campus/etudes-et-handicap.html>),
- A la Médecine Préventive Universitaire en cas de problèmes médicaux (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/mpu.html>) : cf plus loin dans le livret pour avoir les coordonnées

- A la scolarité de la faculté de Médecine

### **Deuxième session**

Les épreuves de rattrapage des deux semestres, s'organisent en juin. Les étudiants sont convoqués aux épreuves de rattrapage du ou des semestres pour le ou lesquels ils sont ajournés (AJ) et pour les épreuves des UE pour lesquelles ils n'ont pas obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. L'option disciplinaire hors santé est également concernée selon les mêmes modalités. Concernant les étudiants dit « défaillants » (cf RGE), seul le jury de 1ère session est autorisé à statuer sur ces étudiants et sur leur possibilité de participer à la 2ème session.

Les modalités d'évaluation des épreuves de rattrapage peuvent être différentes de celles de l'évaluation principale et peuvent prendre la forme d'une épreuve écrite ou orale. Le jury de deuxième session délibère à l'issue des épreuves de rattrapage pour valider ou non l'année de L1 PASS.

### **Bonifications**

Les étudiants peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs de bonifications des moyennes semestrielles décrits dans le règlement général des études de l'Université Jean Monnet. (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/reglement-general-des-etudes.html>).

Certaines bonifications sont cumulables entre elles, dans la limite de 0,60/20.

Les bonifications ne sont pas prises en compte dans le calcul pour l'admission en deuxième année des filières MMOPK.

## **X- Procédure d'admission dans les études de Santé**

Se référer au règlement d'admission en deuxième année de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie

### **Important :**

- Seuls les étudiants qui ont validé les 60 crédits de L1 PASS à la première session sont classés et peuvent participer à la phase d'admission dans les filières MMOPK.
- Les étudiants qui ont validé les 60 crédits de L1 PASS à la première session mais qui n'ont pas été admis en filière MMOPK sont admis à poursuivre leurs études en L2.
- Les étudiants qui ont validé les 60 crédits de L1 PASS à la deuxième session sont déclarés non admis en filière en MMOPK mais sont admis à poursuivre leurs études en L2 (étudiants dits « reçus-collés »).
- Les candidatures des étudiants qui n'ont pas validé les 60 crédits de L1 PASS, à l'une ou l'autre des deux sessions, ne sont pas recevables pour l'admission en filière MMOPK et ne peuvent pas poursuivre en L2.
- Les coefficients pondérateurs entre les UE utilisés pour effectuer les classements pour chacune des filières de santé MMOPK sont différents d'une filière à l'autre et différents de ceux utilisés pour la validation de L1-PASS. De même, c'est la note obtenue dans l'UE de spécialité correspondante qui est prise en compte dans chaque classement MMOPK. En conséquence, la note moyenne et le classement général à la L1 PASS ne préjugent pas des notes et des classements dans chacune des formations MMOPK.

Pour les filières de Médecine et de Kinésithérapie, se référer au Règlement d'admission en deuxième année des filières de santé de l'Université Jean Monnet.

Pour les filières de Maïeutique, d'Odontologie et de Pharmacie, la notation et le classement des étudiants respecteront les règles définies dans le règlement de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (se référer à ce règlement).

## XI- Poursuite d'études

Comme son nom l'indique, l'année de L1 PASS est un parcours spécifique, il n'existe donc pas de L2 PASS, ni de L3 PASS.

Chaque étudiant a 2 droits à être candidat à l'admission en 2ème année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie (cf règlement d'admission en deuxième année des filières de santé).

La validation de l'inscription en L1-PASS épuise un des droits de candidature, que l'étudiant ait ou non obtenu 60 crédits ECTS et qu'il ait ou non eu la possibilité de déposer sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique (Art R 631.1.1 du code de l'éducation).

Aucun redoublement de l'année de L1 PASS n'est autorisé. Les étudiants n'ayant pas validé ou n'ayant validé que partiellement cette année d'études doivent se réorienter via la plateforme PARCOURSUP. Cependant, les étudiants de L1-PASS ne peuvent pas se réorienter dans une LAS1. Il est en revanche possible de se réorienter dans une L1 ayant un accès santé en 2ème année (LAS2) pour envisager une deuxième candidature dans cette LAS2 après validation des 120 ECTS nécessaires. Ces étudiants ne disposent pas de la possibilité de déposer une candidature pour l'accès en deuxième année des filières de santé à la fin de cette année de réorientation (L1).

Afin de pouvoir bénéficier de la possibilité de déposer une seconde candidature, les étudiants ayant validé l'année d'études L1 PASS et les 60 crédits associés mais n'ayant été admis dans aucune formation de santé de leur choix sont admis de droit à poursuivre leurs études dans un parcours de L2 (LAS2 ou L2 sans option AS pour ceux qui se réorienteraient définitivement) correspondant à l'option disciplinaire suivie dans le cadre de la L1 PASS (Art R 631.1 du code de l'éducation).

La poursuite d'études dans d'autres parcours de L2 ou de LAS2 est possible sur demande de l'étudiant après étude de son dossier et en fonction des capacités d'accueil. Les demandes d'admission en L2 ou en LAS2 sont effectuées en ligne via la plateforme E-candidat, selon le calendrier et les modalités arrêtés par l'Université.

## XII- Formation pratique/stages après l'admission en 2ème année MMOPK

Le déroulement et le règlement de ces stages sont décrits dans le règlement d'admission en 2ème année MMOPK.

Les étudiants intégrant la filière de Kinésithérapie n'ont pas de stage entre l'année de L1 PASS et la 2ème année de Kinésithérapie.

## XIII- Vie quotidienne

### **Bibliothèque universitaire**

Tél. 04 77 42 14 19

E-mail : [bu.sante@univ-st-etienne.fr](mailto:bu.sante@univ-st-etienne.fr)

L'ensemble des renseignements nécessaires (plan, services, horaires) est disponible sur le site de la faculté <https://scd.univ-st-etienne.fr/fr/tout-savoir-sur-mes-bu/bu-sante.html>

### **Cellule de Soutien de la Faculté de Médecine**

La Faculté de médecine a créé une cellule de soutien à votre attention. L'objectif est de vous permettre de parler des difficultés que vous rencontrez en toute confidentialité.

Pour faciliter votre démarche, une adresse électronique dédiée a été créée pour contacter les membres de cette cellule : [medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr](mailto:medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr)

Cette cellule est composée des Prs Catherine Massoubre, Marie Hélène Lafage Proust, et des Drs Christian Boissier et Jean Philippe Klein. Soyez assurés, que le seul but est de vous écouter, vous soutenir et de vous accompagner, il n'y a aucun risque de sanction sur vos études ou de diffusion des échanges réalisés lors de ces rendez-vous.

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/aides-aux-etudiants/cellule-de-soutien.html>

### **Toutes les aides UJM et CROUS**

Vous trouverez sur les liens suivants toutes les aides mises en œuvre pour les étudiant.e.s par l'UJM et ses partenaires <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/aides-aux-etudiants/aides-ujm-et-partenaires.html>

Types d'aides :

- Sociales et financières
- Numérique
- Médico-psychologique
- Violences
- Distanciés mais pas isolés

### **Médecine Préventive Universitaire (MPU)**

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/mpu.html>

Localisation : Maison de l'Université de la faculté Jean Monnet, 10, rue Tréfilerie, Saint-Etienne, 1er étage

Tel. 04 69 66 11 00

Accueil des étudiants tous les jours de de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 sauf Vendredis de 8h00 à 12h00

Le Service de Médecine Préventive Universitaire est composé d'une équipe médicale, paramédicale et sociale avec des médecins, une infirmière, une assistante sociale, une psychologue, une diététicienne. La directrice est le Dr Brigitte POIZAT.

Les missions de la Médecine Préventive Universitaire :

- Informer, de prévenir et d'orienter sur tout ce qui concerne la santé ;
- Proposer des consultations de prévention médicales et infirmières, des vaccinations
- Délivrer des certificats médicaux (pratique de sport en compétition, autres) ;
- Etablir un suivi et une orientation spécifique par des consultations psychologiques et de nutrition
- Accueillir les étudiants en situation de Handicap et proposer les aménagements spécifiques adaptés aux études
- Proposer un accompagnement social aux étudiants en situation de handicap et aux étudiants souffrant de troubles de la santé par la présence d'un service social.

Attention, la MPU n'est pas un centre de soins et vous devez déclarer un médecin traitant pour les soins de santé courants.

Points importants pour les étudiants PASS-LAS : vérification et mise à jour des vaccinations obligatoires en vue des futurs stages (bien penser à anticiper : la vaccination contre l'hépatite B qui est obligatoire pour le stage infirmier et qui demande plusieurs injections à distance).

### **Associations étudiantes**

D'un côté l'Association Tutorat Santé Stéphanois (AT2S) qui vous accompagnera toute l'année avec la prise en note des cours, l'organisation de colles et de permanences et des actions pour votre bien être. Plus d'informations sont disponible sur leur site et dans la partie tutorat. <https://asso.alternaweb.org/at2s/>

De l'autre l'Association des Etudiants en Médecine de Saint-Etienne (ADEMS) qui vous imprimera les ronéos à prix réduit pour l'année et qui organisera des événements dans la faculté tout au long de l'année. Toutes les informations sont disponibles sur leur site. <https://www.assoadems.org/etude/pass-las/>

### **Restauration**

Vous restaurer au plus près de votre lieu d'études ? Faire un repas complet ? Manger sur le pouce ? La restauration universitaire est gérée par le CROUS de Lyon, qui propose 2 restaurants et 5 cafétérias à Saint-Etienne et 1 cafétéria à Roanne. Payez vos repas avec votre carte Izly, un QR code ou un smartphone.

Sur le campus innovations santé, vous trouverez Cafétéria Médecine au sein de la faculté de médecine. Heures d'ouverture : lundi à vendredi 7h30 - 14h30.

Il y a également une possibilité d'aller se restaurer au self du CHU. Cet accès est sous réserve des conditions sanitaires et des possibilités d'accueil du CHU (possibilité de restrictions d'horaire).

Tous les renseignements sur les modalités et les autres lieux de restaurations sont disponibles via le lien suivant : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/vie-etudiante/restauration.html>

## Annexe 1 – Calendrier de la L1PASS

### Semestre 1

Réunion de rentrée	<b>Vendredi 1 septembre 2023</b>
Début des cours (tronc commun et options disciplinaires hors santé)	<b>A partir du lundi 4 septembre 2023</b>
Période de cours (tronc commun et options disciplinaires hors santé)	<b>Tronc commun : du lundi 4 septembre matin au vendredi 1 décembre 2023 au soir</b> <b>Option disciplinaires hors santé : se référer au planning de chaque option</b>
Validation de l'inscription administrative L1-PASS	<b>A compter du 18 septembre. Toutes les inscriptions administratives doivent être complètes.</b>  A partir du 30 septembre, il sera alors définitivement considéré que l'étudiant a utilisé une des 2 possibilités de candidater à la procédure d'admission aux études de santé au cours de son cursus universitaire de premier cycle.  Si un étudiant choisit de démissionner avant cette date du 30 septembre, il ne peut plus être candidat au titre de l'année universitaire 2023-2024 et doit se ré-orienter immédiatement sans possibilité de poursuivre l'année de L1-PASS.
Epreuves de milieu de semestre	<b>Révision : 9-10 octobre</b> <b>Tronc commun (UE1, UE2, UE3, UE4) : du 11 au 13 octobre 2023</b> <b>Options disciplinaires hors santé : 13, 18 ou 20 octobre 2023 après midi.</b> Ces dates restent variables entre les options. De plus, certaines options proposent un contrôle continu avec certaines épreuves notées (séance de TD, travaux pratiques, activités pratiques ou physiques...) sans forcément d'épreuves sur ces dates là (bien se référer au planning de chaque option)
Dépôt des dossiers de candidature aux filières MMOPK sur E-candidat	<b>Du Lundi 23 octobre au Dimanche 5 novembre 2023</b>  Une deuxième période d'ouverture d'E-candidat sera programmée au 2 <sup>ème</sup> semestre (le choix définitif des filières de candidature est confirmé définitivement au début du 2 <sup>ème</sup> semestre en fonction du choix des UE de Spécialité)
Examens de fin du semestre 1 du tronc commun : UE1, UE2, UE3, UE4, Anglais et Numérique	<b>Révision : 4 au 8 décembre</b> <b>Examen : Du 11 au 14 décembre</b>
Examens de fin de semestre 1 des options disciplinaires hors Santé	<b>14 – 15 décembre ou 18 au 22 décembre ou du 8 au 12 Janvier</b> : se référer au planning de chaque option
Vacances de Noël	<b>Du Samedi 23 Décembre 2023 au Dimanche 7 Janvier 2024</b>
Publication des résultats du semestre 1 provisoires non validés par le jury	<b>Fin Janvier – début Février</b>

## Semestre 2

Début des cours (tronc commun et options disciplinaires hors santé)	<b>A partir du Lundi 15 janvier 2024</b>
Période de cours	<b>Tronc commun : du Lundi 15 janvier 2024 au Vendredi 19 avril 2024 au soir</b> <b>Option disciplinaires hors santé : se référer au planning de chaque option</b>
Dépôt des dossiers de candidature aux filières MMOPK sur E-candidat (2 <sup>ème</sup> période)	<b>Du Lundi 29 Janvier au Dimanche 4 Février</b> (le choix définitif des filières de candidature est confirmé définitivement au la semaine d'après en fonction du choix des UE de Spécialité sur appliweb)
Choix des UE de Spécialité MMOPK et de participation ou non à l'expérimentation IFSI ou Manip Radio	<b>Du Lundi 5 Février au Dimanche 11 Février (appli web)</b>
Epreuves de milieu de semestre - tronc commun	<b>Révision : 4-5 Mars</b> <b>Examens : Jeudi 7 et Vendredi matin 8 Mars 2024 : UE 3, 5, 6, 7 et 8</b>
Epreuves de milieu de semestre - options disciplinaires hors santé	<b>8 ou 13 ou 15 après-midi Mars 2024</b> Ces dates restent variables entre les options. De plus, certaines options proposent un contrôle continu avec certaines épreuves notées (séances de TD, travaux pratiques, activités pratiques ou physiques...) sans forcément d'épreuves sur ces dates là (bien se référer au planning de chaque option)
Examens de fin de semestre 2 - tronc commun et UE MMOPK	<b>Révision : 22-26 Avril</b> <b>Examens : 29-30 Avril et 2-3 Mai 2024 (toutes les UE semestre 2)</b>
Examens de fin de semestre 2 - options disciplinaires hors Santé	<b>6-7 Mai ou 13-15 Mai 2024 : se référer au planning de chaque option</b>
Délibération du jury et publication résultats de 1 <sup>ère</sup> session de la L1-PASS	<b>22 mai 2024</b>
Phase d'admission en deuxième année MMOPK pour les étudiants qui ont validé la L1 PASS en 1 <sup>ère</sup> session	<b>A partir du 1er juin</b> <b>(cf calendrier détaillé dans le règlement d'admission en 2<sup>ème</sup> année MMOPK)</b>
Epreuves de deuxième session pour les UE des semestres 1 et 2	<b>UE du Semestre 1 : 5-6-7 Juin</b> <b>UE du semestre 2 : 10-11 Juin</b>
Examens de deuxième session pour les options disciplinaires hors Santé	<b>Entre le 12 et le 14 Juin 2024</b>
Délibération du jury et publication des résultats de 2 <sup>ème</sup> session de la L1 PASS	<b>Semaine du 1 juillet 2024 (prévisionnel)</b>

**IMPORTANT :**

- Seuls les étudiants qui ont validé les 60 crédits de L1 PASS à la première session peuvent participer à la phase d'admission dans les filières MMOPK (cf Règlement d'admission).
- Les étudiants qui ont validé les 60 crédits de L1 PASS à la deuxième session ne peuvent pas participer à la phase d'admission dans les filières MMOPK mais ils sont admis à poursuivre leurs études en LAS2 pour bénéficier de leur deuxième droit à être candidats en santé ou en L2 pour se réorienter définitivement sans redoublement s'ils ne souhaitent pas poursuivre en santé.
- Les candidatures des étudiants qui n'ont pas validé les 60 crédits de L1 PASS, à l'une ou l'autre des deux sessions, ne sont pas recevables pour l'admission en filière MMOPK et ne peuvent poursuivre ni en L2, ni en LAS2. Ils doivent se réorienter via Parcoursup, éventuellement en LAS1 (puis LAS2), s'ils veulent bénéficier de leur deuxième droit à être candidats en santé après validation d'au moins 120 ECTS dans ce nouveau parcours.

## Annexe 2 – Liste des options disciplinaires de la L1 PASS

- Droit
- Biomécanique et APS Natation
- Psychologie cognitive et APS Athlétisme
- Physique
- Physique-Chimie
- Géosciences, environnement – Chimie
- Mathématiques
- Sciences de la vie
- Sciences de l'éducation

## Annexe 3 | Règlement des examens

*Au vu du Règlement Intérieur de l'Université Jean Monnet et du Règlement Général de Etudes de l'Université Jean Monnet.*

**Toute personne doit se conformer aux consignes d'organisation et de déroulement d'examen ou de concours telles qu'elles sont prévues par les textes en vigueur.**

### **Retards :**

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente plus de quinze minutes après le début de la composition. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé au candidat retardataire. Mention du retard sera portée sur le procès-verbal de l'examen.

En cas de situation exceptionnelles entraînant des perturbations pouvant empêcher les étudiants d'arriver à temps, des mesures exceptionnelles pourront être prises par la direction tout en préservant l'égalité de chances de tous les étudiants concernés par l'épreuve.

### **Eléments constitutifs d'une fraude :**

**La présence de tout document ou de matériels (même ceux n'ayant aucun lien avec l'épreuve) sur les tables d'examen ou à proximité immédiate est interdite, à l'exception de ceux expressément autorisés** auquel cas les documents ou les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet.

**Les téléphones portables et tout objet connecté, sont proscrits pendant les examens et doivent être éteints et rangés dans les sacs**, sauf mention expresse du contraire auquel cas les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet.

En vue de prévenir toute fraude ou tentative de fraude, **le port de tenues ou de signes quelconques :**

- **Ne doivent pas rendre impossible ou difficile l'identification de la personne ou être susceptible de d'engendrer un doute sur son identification.**
- **Ne doit pas aller à l'encontre des règles et nécessités liées aux normes de sécurité et à l'organisation et au déroulement des examens et concours.**

**Les couvre chef ne sont donc pas autorisés.** Le port du voile est autorisé mais les oreilles doivent être dégagées.

Toute forme de **communication entre l'étudiant et l'extérieur de la salle d'examen ou entre les étudiants dans la salle d'examen est interdite**, sauf mention expresse du contraire.

### **Déroulement :**

Lorsqu'une épreuve dure plus d'une heure, **les candidats présents à l'ouverture des sujets ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen avant la fin de la première heure** une fois les sujets distribués, même s'ils rendent une copie blanche.

Les candidats autorisés à quitter provisoirement la salle doivent le faire un par un. Ils devront remettre leur copie au surveillant, qui la leur restituera à leur retour.

### **Aménagement des examens :**

Les personnes en situation de handicap se présentant à des examens, concours ou contrôles de connaissances bénéficient des aménagements et mesures d'assistance prévues par les lois et règlements. Elles doivent, pour en bénéficier, se faire connaître auprès du service compétent, dans les délais impartis.

### **Section disciplinaire :**

Peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire prévue aux articles R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation, tout usager soupçonné d'être l'auteur ou le complice d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, ou d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Université.